

Observations de

Madame Michelle Salucki

Maire de Vallauris Golfe-Juan de 2014 à 2020

1^{ère} Vice-Présidente de la CASA de 2014 à 2020

Vice-Présidente du Conseil Départemental de 2015 à 2021

652, chemin des Pertuades

06220 Golfe-Juan

mjts@club-internet.fr

Port : 06 48 40 78 95

Madame Marie-Claude CHAMBOREDON

Mairie de Cannes Capitainerie

Port Pierre Canto La Croisette

06400 - Cannes

Golfe-Juan, le 17 février 2023

Objet : enquête Publique AZUR FISH Aquafrais

Ferme Aquacole à Golfe-Juan

Madame la Commissaire,

Je me suis opposée dès 2018 à ce projet invraisemblable d'augmentation de la superficie de la ferme aquacole à Golfe-Juan. Verbalement dans un premier temps, puis en ne donnant aucune suite aux demandes répétées de la société Aquafrais (Grand Frais).

Je m'interroge aujourd'hui en 2023 sur la volonté persistante d'une telle installation qui regroupera plusieurs sites sur 24 000 m².

1-Le Droit

Le lien commercial et économique avec la société Grand Frais, et l'autorisation de l'occupation du domaine maritime sur 24 000 m² sans mise en concurrence, ne pose-t-il pas déjà un problème juridique ?

2-Environnement et protection des eaux de la Méditerranée

-L'impact négatif sur la Baie de Golfe-Juan qui possède une zone protégée Natura 2000 est évident. Ce projet est un non-sens total au regard des lois et des politiques actuelles.

-Il est certain que les eaux seront dénaturées par des apports d'éléments extérieurs au **milieu naturel et préjudiciables à son équilibre.**

-**Les pollutions** (déjections, médicaments, matériel dégradé etc) qui s'ensuivront seront transportées par des courants qui ne pourront pas être contrôlés.

-**Les poissons « sauvages »** qui profiteront d'une alimentation modifiée extérieure à leur milieu naturel, évolueront inévitablement.

L'évaluation de leur classement (l'étiquetage et la fiabilité de la qualité des poissons) posera à très court terme un problème déjà soulevé par des associations de consommateurs.

3-Développement durable

Les règlements se durcissent pour conserver ou retrouver un milieu naturel et un équilibre écologique.

Il serait donc logique que ce projet prouve sa valeur ajoutée en allant dans ce sens. C'est le contraire qui apparaît car ce projet n'a qu'une valeur économique pour l'établissement qui en est le porteur, d'où la question juridique qui se pose.

4-Pêcheurs professionnels

Ils seront évidemment impactés par une concurrence de production massive de poissons (de 570 tonnes à 1 200 tonnes) qui à terme affectera leur équilibre économique, et donc leur existence, ce qui est contraire à la recherche de qualité et des produits naturels de proximité.

5- Tourisme et attractivité

Nous savons tous les dégâts majeurs de ce projet pour la qualité des eaux de notre bord de mer, donc pour l'image et pour l'attractivité économique de notre commune.

Si ce projet est qualitatif, pourquoi choisir Golfe-Juan et pas une autre ville qui pourrait ajouter cette plus-value dans son guide touristique ?

Encore une fois, je suis résolument opposée à ce projet car persuadée qu'il est nuisible à un avenir qualitatif des eaux, et à l'attractivité de notre ville.

Michelle Salucki